

Règlement des parcours connectés

Vivi'Berges

- Télécharger gratuitement l'application Activ'Toi by FSGT et ne vous souciez plus de rien.
- Choisissez votre parcours Vivi'Berges
- Votre chrono se déclenche automatiquement au départ du parcours choisi
- Si vous souhaitez être enregistré uniquement sur le 5 km ou 10 km, arrêtez manuellement votre application au point précis, puis prenez le temps de récupérer de votre effort.
- Consultez votre temps en temps en réel
- Bien sûr, vous pouvez recommencer, c'est illimité ! Votre meilleur temps sera mis à jour sur les sites FSGT des Comités Départementaux
- Bonus ! Cinq parcours Vivi'Berges accessibles dès la fin des restrictions de déplacement
- Protégez -vous en respectant les gestes Barrières
- A gagner ! Des dossards gratuits pour la prochaine course Vivicitta

1-Contexte

Les deux dernières éditions des courses Vivicitta organisées par la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), simultanément dans plusieurs villes en France en avril, ont été annulées à la suite des contraintes sanitaires.

La FSGT propose des courses connectées, afin de permettre aux coureurs aguerris ou débutants de se confronter amicalement, à leurs moments choisis, sur des parcours durant une période donnée, dans le but d'inciter à faire du sport et créer une émulation.

Pour cela, nous avons mis en place une application « Activ'Toi » qui permet à chaque participant de s'identifier et de prendre part à l'ensemble des défis proposés dans la limite des contraintes sanitaires et de déplacement en vigueur au moment de l'événement.

Le premier événement, programmé du 1^{er} au 31 mai 2021, se nomme Vivi'Berges.

2 -Circuits

Cinq circuits de 12 km seront proposés en Ile de France, dans les départements 75 -92 -93- 94 + une liaison 94-93.

Dans l'application, ils seront repérés au besoin par les noms des villes de départ – traversée – arrivée.

3-Date et Distances

Du 1^{er} mai au 30 mai

Parcours de 12 km, toutefois des étapes intermédiaires au 5 km et 10 km peuvent être réalisées et enregistrées, en arrêtant son application au repère 5km ou 10 km.

Chaque concurrent peut participer autant de fois qu'il veut à un ou plusieurs parcours pendant la période définie ci-dessus.

4 - Engagements

- Par téléchargement sur mobile de l'application « Activ'Toi » by FSGT sport populaire »
- La vérification de la bonne réalisation des circuits est réalisée directement par l'application, par trace GPX.
- L'inscription est totalement gratuite

5 - Condition de participation

Ces courses ne sont pas des compétitions officielles ; les inscrits y participent sous leur entière responsabilité.

5-1 Aptitude Physique

L'Organisateur encourage tout participant à consulter, préalablement à sa participation à cet évènement, un médecin pour s'assurer de son aptitude physique à sa participation.

En participant à un de ces parcours connecté, le participant reconnaît être parfaitement apte à réaliser l'effort physique correspondant et s'engage à adapter son effort (vitesse, régularité et durée des périodes de récupération pendant l'effort) à sa condition physique.

5-2. Conditions d'âge

Tout participant devra être âgé de 16 ans au 31/12/2021

5-3 Conditions environnementales

La course se déroulant sur des zones ouvertes au public (piétons, cyclistes, patinettes...) le participant s'engage à respecter les règles d'usage et de partage de ces zones, et le cas échéant, l'intégralité des règles du Code de la route. Toute utilisation d'un engin à roue(s) est strictement prohibée.

5-4. Conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19

Chaque participant s'engage :

- à respecter l'intégralité des règles et recommandations édictées par les autorités compétentes, notamment celles relatives aux gestes barrières et aux restrictions d'horaires et limitations de déplacement : distance du domicile, regroupement inférieur à 6, maintien d'une distance minimum de 2 mètres avec les éventuels concurrents, respect du couvre-feu. Les participations ne seront pas prises en compte en dehors des horaires de couvre de feu.

- Ne pas présenter de symptômes de la COVID 19
- Ne pas être considéré comme « cas contact »
- Ne pas avoir été testé positif dans les 14 jours précédents la course.

5-5 Assurances

Chaque participant doit être titulaire, d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels, et d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des parcours connectés. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

6- Résultats

Du fait des conditions hétérogènes de chaque participation (horaires, météo, trafic piétonnier, et cyclistes, profils des circuits, approximation de la distance avec une possibilité d'erreur d'environ 1%) aucun classement officiel ne peut avoir lieu. **La position chronométrique du participant dans les parcours est donnée à titre indicatif comme moyen d'émulation pour inciter à faire du sport régulièrement.**

6-1 individuels

A l'arrivée, les résultats des participants sont enregistrés dans l'application et sont visibles sur les sites de chaque comité départemental et régional

Ces résultats sont collationnés, publiés et consultables en permanence pour chacun des circuits et pour les circuits combinés proposés par la FSGT dans le cadre de cet évènement, ainsi que les temps aux points intermédiaires des 5 km et 10 km si le participant arrête son application.

En cas de plusieurs participations d'un même concurrent pendant la période de cet évènement, c'est le meilleur temps qui s'affiche sur le site.

A l'issue de l'évènement un tirage au sort sera effectué, les gagnants se verront attribués une inscription gratuite à la prochaine Vivicitta.

6-2 Challenges

-De la plus grande distance parcourue pendant l'évènement

Les coureurs ont, pendant la période de l'évènement, la possibilité de participer autant de fois qu'il le souhaite sur un ou plusieurs circuits.

Les 10 coureurs ayant réalisés le plus de km se verront attribués une inscription gratuite à la prochaine Vivicitta

-Du nombre de circuits proposés par la FSGT et réalisés pendant la période

Les 10 coureurs ayant réalisés pendant l'évènement le plus de circuits se verront attribués une inscription gratuite à la Vivicitta.

-Une récompense remise par notre partenaire le SIAAP lors d'une visite de leur site en juin.

Article 7 – Droit à l'image

Chaque participant à l'Evènement autorise expressément le Comité d'Organisation de l'évènement Vivi'Berges à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et son effort physique dans le cadre de la Vivi'Berges en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par

les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 8 – Données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les Participants font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur agissant en qualité de responsable de traitement pour : gérer les demandes d'inscriptions à la course, les enregistrements, la communication des résultats. Enfin, si les Participants l'ont accepté lors de leur inscription, la communication sur les manifestations organisées par l'Organisateur par tout moyen et tout support. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus durant l'année 2021 et 2022.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée : lif@fsgt.org sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée.

Article 9- Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte du coureur, qu'il en accepte les clauses dans leur intégralité et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

PARTENARIAT



L'Humanité



Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à m'y conformer.